

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

- Vu la délibération du Conseil du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil a élu Monsieur David ROBO en qualité de Président,
- Vu la délibération du Conseil du 22 avril 2021 portant délégation du Conseil au Président,
- Vu la délibération du Conseil du 26 juin 2025 portant nouvelle délégation du Conseil au Président
- Vu l'article L.2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1 du même Code,

DECIDE

VANNES,
Le 16/01/2026

OBJET : Demande de subvention auprès de la Préfecture du Morbihan concernant le projet de travaux de réaménagement de la salle de musique actuelle de l'ECHONOVA.

Article 1 : Le président de l'Agglomération décide de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Morbihan dans le cadre de la campagne 2026 de Dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Article 2 : Cette demande portera sur les travaux de réaménagement de la salle de musique actuelle de l'Echonova pour laquelle l'Agglomération réalise des travaux à hauteur de 775 000€ HT et pour laquelle elle sollicite 25% de cofinancement auprès de la Préfecture du Morbihan soit 193 500€.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera mise en ligne.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO
Président

